



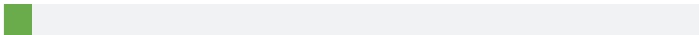
Grilles en vigueur depuis le 17 avril 2022 · vérifiées par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

Votre carrière en un coup d'œil

3 grades · de 1 483 € à 4 189 € net par mois



Ce que vous pouvez gagner dans chaque grade

Élève conservateur du patrimoine		1 483 € → 1 590 €
Conservateur du patrimoine		1 778 € → 2 923 €
Conservateur du patrimoine en chef		2 430 € → 4 189 €

Net estimé par mois, du 1er au dernier échelon, sans les primes, pour un fonctionnaire à temps complet. Les grades se chevauchent : monter de grade, c'est surtout pouvoir aller plus haut.

Bon à savoir

- Changer de grade n'est jamais automatique : l'employeur inscrit chaque année des agents au tableau d'avancement, en s'appuyant notamment sur l'entretien professionnel.
- Les premiers échelons sont complétés jusqu'au SMIC : c'est pourquoi plusieurs grades commencent au même salaire.
- Une question sur votre avancement ou votre reclassement ? La FSU peut vous aider : fsut62.fr/contact.

Le détail de chaque grade (grille, net, suite de carrière) : Élève conservateur du patrimoine : page 2 · Conservateur du patrimoine : page 3 · Conservateur du patrimoine en chef : page 4.

Élève conservateur du patrimoine

Conservateurs territoriaux du patrimoine · Filière culturelle · Catégorie A



Grille en vigueur depuis le 17 avril 2022 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
2	1 867 € → 2 004 € indemnité SMIC comprise	1 483 € → 1 590 €	1 an 6 mois

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an	416	377	1 855,89 €* + 11,13 € pour atteindre le SMIC	1 482,53 €	
2e	6 mois	459	407	2 003,57 €	1 590,23 €	+107,70 €

En résumé : du 1er au 2e échelon, le net estimé passe de 1 483 € à 1 590 €, soit 108 € de plus en 1 an 6 mois.

* Ce traitement est inférieur au SMIC : une indemnité le complète chaque mois (montant indiqué dessous). Elle ne compte pas pour la pension de la CNRACL ; elle cotise seulement à la retraite additionnelle (RAFP).

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Et la suite de carrière ?

Les conditions d'accès et d'avancement de ce grade n'ont pas encore été vérifiées par la FSU. Retrouvez les informations à jour sur la page en ligne.



Grille en vigueur depuis le 17 avril 2022 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
8	2 240 € → 3 682 €	1 778 € → 2 923 €	17 ans 6 mois

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	2 ans	525	455	2 239,87 €	1 777,77 €	
2e	2 ans	566	484	2 382,63 €	1 891,10 €	+113,33 €
3e	2 ans 6 mois	620	525	2 584,46 €	2 051,27 €	+160,17 €
4e	2 ans 6 mois	674	566	2 786,30 €	2 211,48 €	+160,21 €
5e	2 ans 6 mois	728	607	2 988,13 €	2 371,67 €	+160,19 €
6e	3 ans	803	664	3 268,73 €	2 594,38 €	+222,71 €
7e	3 ans	878	721	3 549,33 €	2 817,09 €	+222,71 €
8e	fin de grille	912	748	3 682,24 €	2 922,58 €	+105,49 €

En résumé : du 1er au 8e échelon, le net estimé passe de 1 778 € à 2 923 €, soit 1 145 € de plus en 17 ans 6 mois.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Concours externe
- Concours interne, après 4 ans de services publics

Et après ?

Grade suivant : **conservateur du patrimoine en chef**

Sa grille se termine à 4 189 € net estimé, soit 1 266 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Au choix de l'employeur : dès le 5e échelon, après 3 ans de services

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.



Grille en vigueur depuis le 17 avril 2022 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
11	3 062 € → 5 277 €	2 430 € → 4 189 €	16 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an	747	622	3 061,97 €	2 430,28 €	
2e	2 ans	826	682	3 357,34 €	2 664,72 €	+234,44 €
3e	2 ans	924	756	3 721,62 €	2 953,84 €	+289,12 €
4e	2 ans	1015	826	4 066,22 €	3 227,35 €	+273,51 €
5e	3 ans	1027	835	4 110,52 €	3 262,51 €	+35,16 €
6e	1 an	HEA	-	4 405,89 €	3 496,95 €	+234,44 €
6 - chevron 2	1 an	HEA2	-	4 578,19 €	3 633,70 €	+136,75 €
6 - chevron 3	2 ans	HEA3	-	4 809,56 €	3 817,33 €	+183,63 €
9e	1 an	HEB	-	4 809,56 €	3 817,33 €	±0,00 €
7 - chevron 2	1 an	HEB2	-	5 011,39 €	3 977,53 €	+160,20 €
7 - chevron 3	fin de grille	HEB3	-	5 277,22 €	4 188,52 €	+210,99 €

En résumé : du 1er au 7 - chevron 3 échelon, le net estimé passe de 2 430 € à 4 189 €, soit 1 758 € de plus en 16 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Par avancement depuis le grade de conservateur du patrimoine

Et après ?

C'est le grade le plus élevé de ce cadre d'emplois. Pour aller plus loin, il faut changer de cadre d'emplois, par concours ou par promotion interne.